

## 2017\_CT2\_322

### **OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention**

---

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGHEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Michel BOULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_322- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017
---

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Enseignement supérieur et recherche**

■ Séance du 6 juillet 2017

**05\_5\_01**

■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

#### ■ Séance du 13 juillet 2017

3702

#### ■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Les axes prioritaires du partenariat avec l'État portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et des travaux étudiants, dans le cadre de colloques ou manifestations analogues.

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant sur le territoire. Pour faire face aux frais exceptionnels des organisateurs (organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et Recherche), la Métropole Aix-Marseille Provence apporte une aide financière limitée complémentaire des autres financeurs.

Aussi, il est proposé de valider le soutien financier apporté aux manifestations et actions suivantes portées par Aix-Marseille Université avec une incidence financière totale de 21 100€, comme suit :

- 1 600 € pour l'aide à l'organisation du colloque « La reconnaissance juridiques des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse », le 16 juin 2017, organisé par le CDS, Centre de Droit Social,
- 4 000 € pour l'aide à l'organisation du congrès international de sciences administratives « La gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique », du 29 mai au 2 juin 2017, organisé par le CERGAM, Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille,
- 2 500 € pour l'aide à l'organisation du colloque annuel international « Après les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques », du 29 au 30 juin 2017, organisé par le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

- 2 500 € pour l'aide à l'organisation de la manifestation internationale « Ecole d'été 2017 sur la pratique des Droits Humains », du 19 au 30 juin 2017, organisée par le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires,

- 3 000 € pour l'aide à l'organisation du 24<sup>ème</sup> colloque d'éthique économique « Ethique et famille », du 15 au 16 juin 2017, organisé par le CREEADP, Centre de Recherches d'Ethique Economique et des Affaires de Déontologie Professionnelle,

- 5 000 € pour l'aide à l'organisation de la manifestation internationale « Conférence des Doyens 2017 », du 22 au 24 juin 2017, organisée par la FDSP, Faculté de Droit et de Science Politique,

- 2 500 € pour l'aide à l'organisation du colloque international « De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale », du 15 au 16 juin 2017, organisé par le centre de recherche PSYCLE, PSYchologie de la Connaissance du Langage et de l'Emotion.

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
Le CDS, Centre de Droit Social  GU : 2017.00888	« La reconnaissance juridique des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse », sur le campus aixois	N-1 : 300 € N-2 : 800 €	1 600 €	8 500 € Co financeurs : Fédération Droit, Pouvoirs et Société : 1 500 € CD 13 : 1 500 € Université de Neuchâtel : 2 000 € AMU : 1 800 € Ressources propres CDS : 100 €	1 600 € Soit 18,8 % du budget prévisionnel
Le CERGAM, Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille  GU : 2017.00894	« la gestion des migrations et de la pauvreté : un défi pour la gouvernance et l'administration publique », à l'IMPGT campus aixois	N-1 : 1 500 € N-2 : 0 €	4 000 €	109 990 € Co financeurs : CD 13 : 5 000 € Ville Marseille : 3 000 € Droits d'inscription : 90 990 € AMU : 3 000 € Ressources propres IMPGT : 4 000 €	4 000 € Soit 2,7 % du budget prévisionnel
Le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires  GU : 2017.00893	« après les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques ? », à Sciences Po Aix	N-1 : 9 500 € N-2 : 9 500 €	2 500 €	19 608 € Co financeurs : Droits d'inscription : 2 908 € Fac. Droit d'Aix : 1 500 € Université Paris Lyon 3 : 4 000 € Sté Française Droit Environnement : 2 000 € Ressources propres CERIC : 4 700 € Sciences Po : 2 000 €	2 500 € Soit 12,7 % du budget prévisionnel
Le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires	« école d'été 2017 sur la pratique des Droits Humains », sur le campus aixois	N-1 : 9 500 € N-2 : 9 500 €	2 500 €	19 216 € Co financeurs : Droits d'inscription : 10 916 € AMU : 2 900 €	2 500 € Soit 13% du budget prévisionnel

GU : 2017.00892				Fondation pour la Mémoire de la Shoah : 2 000 € Ressources propres CERIC : 900 €	
Le CREEADP, Centre de Recherches d'Ethique Economique et des Affaires et de Déontologie Professionnelle	« éthique et famille », sur le campus aixois	N-1 : 3 000 € N-2 : 3 000 €	3 000 €	9 850 € Co financeurs : Droits inscription : 900 € AMU : 2 000 € Ressources propres : 3 950 €	3 000 € Soit 30, 5 % du budget prévisionnel
GU : 2017.00891					
La FDSP, Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix	« conférence des Doyens 2017 », à Aix le 22 et 23 juin et à Marseille le 24 juin	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	5 000 €	11 819 € Co financeurs : Ressources propres FDSP : 1 819 € Association Conférence des Doyens : 5 000 €	5 000 € Soit 42, 3 % Du budget prévisionnel
CU : 2017_000884					
Le centre de recherche PSYCLE, PSYchologie de la Connaissance du Langage et de l'Emotion	« études en psychologie et psychopathologie développementale », sur le campus aixois	N-1 : 0 € N-2 : 1 500 €	3 000 €	15 780 € Co financeurs : Droits d'inscription : 6 230 € CD 13 : 3 000 € AMU : 2 550 € Ressources propres PSYCLE : 1 000 €	2 500 € Soit 15, 8 % Du budget prévisionnel
GU : 2017_000885					

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 21 100 € à Aix-Marseille Université pour l'organisation des manifestations et colloques cités ci-dessus et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_322- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017
---

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix-Marseille Université.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'attribution de subventions pour l'aide à l'organisation de manifestations et colloques au profit d'Aix-Marseille Université pour un montant total de 21 100 €.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 -ligne 23 - 657382.

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Enseignement supérieur, Recherche et  
Santé

Frédéric COLLART

## CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre** **La Métropole Aix-Marseille-Provence**, représentée par son Conseiller délégué Enseignement Supérieur, Recherche, Santé, Monsieur Frédéric COLLART, dont le siège est situé : Le Pharo – 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

**Et** **Aix-Marseille Université** dont le siège est situé 58, Boulevard Charles Livon - 13007 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Yvon Berland, ci-après dénommée "Aix-Marseille Université".

Il est convenu ce qui suit.

### Article 1 : Objet

#### 1.1 - Contexte.

Les axes prioritaires du partenariat avec Aix-Marseille Université portent sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche et des travaux étudiants, dans le cadre de colloques ou manifestations analogues.

Aix-Marseille Université organise des événements « grand public » permettant de favoriser le rayonnement et la reconnaissance de la recherche sur le Territoire Aix-Marseille ainsi que des colloques visant à soutenir et à valoriser le travail des équipes universitaires et les travaux des étudiants.

#### 1.2 – Nature des projets.

##### **1.2 1 «La reconnaissance juridiques des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse »**

Ce colloque organisé par le CDS, Centre de Droit Social, aura lieu le 16 juin 2017 à la Faculté de Droit et de Science Politique d' Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de valoriser le rôle des proches aidants dont la reconnaissance constitue un important enjeu social et de santé publique. Les thèmes abordés seront : la construction de la politique sociale en faveur des aidants, la définition de la notion juridique, l'aidant face à la protection de l'aidé, les droits propres à l'aidant ..... À cette occasion seront réunis 100 participants et 18 intervenants internationaux

##### **1.2 2 « La gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique »**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Ce congrès international de sciences administratives organisé par le CERGAM, Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille aura lieu du 29 mai au 2 juin 2017 à l'IMPGT à Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de faire avancer les connaissances et pratiques pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques afin de répondre aux besoins de la société.

À cette occasion seront réunis 250 participants et 150 intervenants internationaux, 50 pays seront représentés.

### **1.2 3 « Après les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques »**

Ce colloque organisé par le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires aura lieu du 29 au 30 juin 2017 à Sciences Po Aix à Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de réunir juristes, politiques et sociologues pour réfléchir à la mise en œuvre de l'accord de Paris sous le patronage de la Société Française des Droits de l'Environnement.

À cette occasion seront réunis 140 participants et 30 intervenants internationaux

### **1.2 4 « Ecole d'été 2017 sur la pratique des Droits Humains »**

Ce colloque organisé par le CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires aura lieu du 19 au 30 juin 2017 à la Faculté de Droit et de Science Politique d' Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de favoriser la maîtrise des outils du droit international des droits humains. L'école d'été, en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, est ouverte aux juristes, avocats, étudiants, membres des ONG.

À cette occasion seront réunis 45 participants et 11 intervenants internationaux, USA, Canada, Suisse...

### **1.2 5 « Ethique et famille »**

Ce colloque organisé par le CREEADP, Centre de Recherches d'Ethique Economique et des Affaires de Déontologie Professionnelle aura lieu du 15 au 16 juin 2017 à la Faculté de Droit et de Science Politique d' Aix-en-Provence.

L'objectif de cette manifestation est de regrouper des juristes, économistes, philosophes, enseignants de littérature, spécialistes des religions pour débattre de manière transversale sur le thème éthique et familial.

Accusé de réception en préfecture  
04/07/2016 14:48:07-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

À cette occasion seront réunis 130 participants et 18 intervenants nationaux.

### **1.2 6 « Conférence des Doyens 2017 »**

Cette conférence organisée par la FDSP, Faculté de Droit et de Science Politique aura lieu du 22 au 24 juin 2017 à la Faculté de Droit et de Science Politique d' Aix-en-Provence.

L'objectif de la manifestation est double : adapter les formations à l'évolution et aux besoins de la société dans le but de garantir une filière universitaire professionnalisante d'excellence et assurer la juste place des Facultés de droit et science politique dans un paysage universitaire national et international en mouvement.

La conférence des Doyens se déroule tous les trois mois dans une Faculté de Droit différente et est organisée par la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence en juin.

À cette occasion seront réunis 50 Doyens de Facultés de Droit françaises.

### **1.2 7 « De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale »**

Ce colloque organisé par le centre de recherche PSYCLE, PSYchologie de la Connaissance du Langage et de l'Emotion aura lieu du 15 au 16 juin 2017 à la Faculté ALLSH d' Aix-en-Provence.

L'objectif de la manifestation est de renforcer les liens entre les chercheurs, de favoriser les débats et de promouvoir la spécificité de la recherche en psychologie du développement et de l'éducation et ses retombées sur les terrains concernés. Les précédentes éditions se sont déroulées dans des villes universitaires francophones.

À cette occasion seront réunis 200 participants et 20 intervenants internationaux, Suisse, Belgique...

## **Article 2 : Les engagements d'Aix-Marseille Université**

Aix-Marseille Université s'engage à associer la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'ensemble des actions de promotion de ces événements et en particulier :

- Présence du logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- Mention de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_322- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017
---

- Présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence lors de la manifestation par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

### **Article 3 : Engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le budget total prévisionnel du colloque « *La reconnaissance juridique des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 8 500 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *La gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 109 990 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *Après les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 19 608 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *Ecole d'été 2017 sur la pratique des Droits Humains* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 19 216 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *Ethique et famille* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 9 850 Euros.

Le budget total prévisionnel de la conférence « *Conférence des Doyens 2017* », porté par Aix- Marseille Université s'élève à 11 819 Euros.

Le budget total prévisionnel du colloque « *De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale* » porté par Aix- Marseille Université s'élève à 15 780 Euros.

Dans le cadre de l'accompagnement de ces événements, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de participer à hauteur de :

- 1 600 euros pour le colloque « *La reconnaissance juridiques des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse* ».
- 4 000 euros pour le colloque « *La gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique* ».
- 2 500 euros pour le colloque « *Après les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques* ».
- 2 500 euros pour le colloque « *Ecole d'été 2017 sur la pratique des Droits Humains* ».
- 3 000 euros pour le colloque « *Ethique et famille* ».
- 5 000 euros pour l'opération « *Conférence des Doyens 2017* »
- 2 500 euros pour le colloque « *De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale* ».

Les crédits seront pris sur les lignes budgétaires de la Métropole présentant les disponibilités nécessaires. Le Territoire du Pays d'Aix (CT2) prendra en charge les subventions relatives aux colloques cités ci dessus.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_322- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017
---

#### **Article 4 - Modalités de paiement**

A l'issue de chaque opération, la subvention correspondante sera versée à Aix-Marseille Université en une seule fois après confirmation de sa réalisation.

#### **Article 5 - Contrôle et suivi**

Dans l'année qui suit chaque manifestation, Aix-Marseille Université s'engage à fournir un bilan moral et financier de celle-ci, état récapitulatif des dépenses signés par son représentant légal et par son comptable public qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Il est rappelé que si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole ne sera pas réévaluée; à contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, sa participation pourra être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

#### **Article 5 – Durée**

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs obligations par chacune des parties.

#### **Article 6 – Reversement - Résiliation**

En cas de force majeure ou de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La subvention ou partie de subvention non utilisée, sera restituée en cas de non-respect des obligations mises à la charge d'Aix-Marseille Université.

#### **Article 7 – Responsabilité**

L'aide financière apportée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, aux opérations ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire, pouvant survenir en cours d'exécution.

## Article 10 - Règlement des litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le Tribunal Administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait à Marseille,  
En trois exemplaires originaux.

Le

Le Conseiller délégué Enseignement  
Supérieur, Recherche, Santé  
Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Président d'Aix-Marseille Université

Frédéric COLLART

Yvon BERLAND

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

**Fiche administrative : GU 2017 00888**

**Établissement :** Aix-Marseille Université, Centre de de Droit Social, CDS

**Siège social :** 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

**Président/personne en charge du dossier :** Yvon Berland/Antoine Leca

<b>Chiffres clés au 31/12/2015 :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net : 4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### **Présentation de l'action :**

**Subvention demandée à la Métropole :** 1 600€

**Compétence :** Enseignement Supérieur et Recherche

**Lieu de l'action :** Aix-en-Provence site AMU

**Intitulé, objectif et description de l'action :** organisation d'un colloque sur le thème « *la reconnaissance juridique des proches aidants en Droit Comparé franco-suisse* », le 16 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de valoriser le rôle des proches aidants dont la reconnaissance constitue un important enjeu social et de santé publique.

À cette occasion seront réunis 100 participants et 18 intervenants internationaux

**Chiffres clés de l'action :**

Total produit de l'action : 8 500€

Subvention demandée : 1 600€

Subvention proposée : 1 600€ soit 18, 8% du total produit

### **Avis du Service Opérationnel le :**

Favorable :

**Commentaires :** le CDS est le seul laboratoire de droit social dans le grand sud-est permettant à AMU, Aix-Marseille Université, de rayonner dans ce champ disciplinaire spécifique à forts facteurs d'impact.

### **Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :**

Favorable      Négatif

**Commentaires :**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

**Fiche administrative : GU 2017 00894**

Établissement : Aix-Marseille Université, Centre d'Etudes et de Recherches en Gestion d'Aix-Marseille, CERGAM

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Pierre-Xavier Mesthi

<b>Chiffres clés au 31/12/2015 :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net : 4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 4 000€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence campus Schuman

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation d'un congrès international sur le thème « la gestion des migrations et de la pauvreté : un défi global pour la gouvernance et l'administration publique », du 29 mai au 2 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de faire avancer les connaissances et pratiques pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques afin de répondre aux besoins de la société.

À cette occasion seront réunis 250 participants et 150 intervenants internationaux, 50 pays représentés.

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 109 990€

Subvention demandée : 4 000€

Subvention proposée : 4 000€ soit 2, 7% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :	<u>Commentaires</u> : manifestation de renommée internationale en partenariat avec l'Institut International de Sciences Administratives, IISA, et l'Institut de Management Public Territorial, IMPGT.
-------------	---

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif	<u>Commentaires</u> :
------------------------	-----------------------

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

**Fiche administrative : GU 2017 00893**

**Établissement :** Aix-Marseille Université, Centre de de Recherches Internationales et Communautaires, CERIC

**Siège social :** 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

**Président/personne en charge du dossier :** Yvon Berland/Nathalie Rubio

<b>Chiffres clés au 31/12/2015 :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net : 4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

**Subvention demandée à la Métropole :** 2 500€

**Compétence :** Enseignement Supérieur et Recherche

**Lieu de l'action :** Aix-en-Provence site Sciences Po Aix

**Intitulé, objectif et description de l'action :** organisation d'un colloque annuel international sur le thème « *les accords de Paris, quels droits face aux changements climatiques* », du 29 au 30 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de réunir juristes, politiques et sociologues pour réfléchir à la mise en œuvre de l'accord de Paris sous le patronage de la Société Française des Droits de l'Environnement.

À cette occasion seront réunis 140 participants et 30 intervenants internationaux

**Chiffres clés de l'action :**

Total produit de l'action : 19 608€

Subvention demandée : 2 500€

Subvention proposée : 2 500€ soit 12, 7% du total produit

### **Avis du Service Opérationnel le :**

Favorable :

**Commentaires :** intervention de la Présidente de la Société Française pour le Droit de l'Environnement, manifestation transversale sur un thème d'actualité, avec important partenariat institutionnel

### **Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :**

Favorable

Négatif

**Commentaires :**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

### Fiche administrative : GU 2017 00892

Établissement : Aix-Marseille Université, Centre de de Recherches Internationales et Communautaires, CERIC

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Nathalie Rubio

<u>Chiffres clés au 31/12/2015 :</u>	<u>Relation avec la Métropole:</u>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net : 4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 2 500€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence campus Schuman

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation d'une manifestation internationale sur le thème « école d'été 2017 sur la pratique des droits humains », du 19 au 30 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de favoriser la maîtrise des outils du droit international des droits humains. L'école d'été, en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, est ouverte aux juristes, avocats, étudiants, membres des ONG.

À cette occasion seront réunis 45 participants et 11 intervenants internationaux, USA, Canada, Suisse...

Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 19 216€

Subvention demandée : 2 500€

Subvention proposée : 2 500€ soit 13% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :

Commentaires : l'école d'été sur la pratique des droits humains a été mise en place en 2016. Cette 2<sup>ème</sup> session se composera de leçons, d'ateliers, de mises en situation et cas pratiques, dont une journée au Camps des Milles

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

### Fiche administrative : GU 2017 00891

**Établissement :** Aix-Marseille Université, Centre de de Recherches d'Ethique Economique des Affaires de Déontologie Professionnelle, CREEADP

**Siège social :** 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

**Président/personne en charge du dossier :** Yvon Berland/Gil Charbonnier

<b>Chiffres clés au 31/12/2015 :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Total produits : 634,73M€	Subvention 2016	oui
Résultat net : 4 M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	non

### Présentation de l'action :

**Subvention demandée à la Métropole :** 3 000€

**Compétence :** Enseignement Supérieur et Recherche

**Lieu de l'action :** Aix-en-Provence campus Schuman

**Intitulé, objectif et description de l'action :** organisation du 24<sup>ème</sup> colloque d'éthique économique sur le thème « *éthique et famille* », du 15 au 16 juin 2017.

L'objectif de cette manifestation est de regrouper des juristes, économistes, philosophes, enseignants de littérature, spécialistes des religions pour débattre de manière transversale sur le thème éthique et famille.

À cette occasion seront réunis 130 participants et 18 intervenants nationaux.

**Chiffres clés de l'action :**

Total produit de l'action : 9 850€

Subvention demandée : 3 000€

Subvention proposée : 3 000€ soit 30, 5% du total produit

### **Avis du Service Opérationnel le :**

Favorable :	<u>Commentaires</u> : manifestation récurrente et de qualité
-------------	--

### **Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :**

Favorable      Négatif	<u>Commentaires</u> :
------------------------	-----------------------

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

### Fiche administrative : GU 2017 00884

Établissement : Aix-Marseille Université, Faculté de Droit et de Science Politique

Siège social : 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

Président/personne en charge du dossier : Yvon Berland/Philippe Bonfils

<b>Chiffres clés :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	non
Budget réalisé 2016 : 3,9M€	Subvention 2016	non
Budget prévisionnel 2017 : 4,2M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de Locaux	non

### Présentation de l'action :

Subvention demandée à la Métropole : 5 000€

Compétence : Enseignement Supérieur et Recherche

Lieu de l'action : Aix-en-Provence site AMU le 22 et 23 juin et Marseille Pharo le 24 juin

Intitulé, objectif et description de l'action : organisation d'une manifestation sur le thème « *conférence des Doyens des Facultés de Droit* » du 22 au 24 juin 2017.

L'objectif de la manifestation est double : adapter les formations à l'évolution et aux besoins de la société dans le but de garantir une filière universitaire professionnalisante d'excellence et assurer la juste place des Facultés de droit et science politique dans un paysage universitaire national et international en mouvement.

La conférence des Doyens se déroule tous les trois mois dans une Faculté de Droit différente et est organisée par la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence en juin.

À cette occasion seront réunis 50 Doyens de Facultés de Droit françaises.

#### Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 11 819€

Subvention demandée : 5 000€

Subvention proposée : 5 000€ soit 42, 3% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :	<u>Commentaires</u> : cette manifestation prestigieuse donnera lieu à l'élection du Président de la Conférence et permettra de valoriser les formations spécifiques de la Faculté de Droit d'Aix.
-------------	---

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif	<u>Commentaires</u> :
------------------------	-----------------------

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

## Demande de subvention pour l'exercice 2017

**Fiche administrative : GU 2017\_00885**

**Établissement :** Aix-Marseille Université, Centre de recherche PsyClé (Psychologie de la Connaissance, du Langage et de l'Émotion)

**Siège social :** 58 Boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13284 Marseille Cedex 07

**Président/personne en charge du dossier :** Yvon Berland/Carole Tardif

<b>Chiffres clés :</b>	<b>Relation avec la Métropole:</b>	
Budget réalisé 2016 : 3,9M€	Subvention 2016	non
Budget prévisionnel 2017 : 4,2M€	Convention	oui
	MAD à titre gratuit de Locaux	non

### Présentation de l'action :

**Subvention demandée à la Métropole :** 3 000€

**Compétence :** Enseignement Supérieur et Recherche

**Lieu de l'action :** Aix-en-Provence site AMU

**Intitulé, objectif et description de l'action :** organisation du 10<sup>ème</sup> colloque international sur le thème « *De la recherche à la pratique : études en psychologie et psychopathologie développementale* » du 15 au 16 juin 2017.

L'objectif de la manifestation est de renforcer les liens entre les chercheurs, de favoriser les débats et de promouvoir la spécificité de la recherche en psychologie du développement et de l'éducation et ses retombées sur les terrains concernés. Les précédentes éditions se sont déroulées dans des villes universitaires francophones.

À cette occasion seront réunis 200 participants et 20 intervenants internationaux, Suisse, Belgique...

#### Chiffres clés de l'action :

Total produit de l'action : 15 780€

Subvention demandée : 3 000€

Subvention proposée : 2 500€ soit 15, 8% du total produit

### Avis du Service Opérationnel le :

Favorable :

**Commentaires :** cette manifestation de renommée internationale est ouverte au grand public, chercheurs, étudiants, praticiens ; elle s'appuie sur le réseau RIPSYDEVE (Réseau Interuniversitaire de Psychologie du Développement et de l'Éducation).

### Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions le :

Favorable      Négatif

**Commentaires :**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

**OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de manifestations et de colloques - Approbation d'une convention**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_322-  
DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017